

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande de changement de nom d'un établissement public**

**et**

### **modification des horaires**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Mücahid AYDIN, domicilié à Collombey, lui a adressé une requête tendant à modifier l'enseigne actuel du bar à café "XPERT Bar", au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	bar à café, sis sur la parcelle N° 756, folio 9, au lieu-dit "Neyrouda"
Adresse	:	Avenue de la Gare 18
Enseigne	:	"1 FUSION BAR", en lieu et place de la dénomination ancienne "XPERT Bar"
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Dimanche au jeudi : 08 h.00 à 20 h.00 Vendredi et samedi : 08 h.00 à 24 h.00
Date de changement	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 4 juin 2018.

Monthey, 4 mai 2018

L'Administration communale